



Règlement du Vide Grenier du 16 Avril 2023 à St Etienne de Chigny

(ne pas retourner cette Page 2 à l'organisateur)

La situation sanitaire (Covid...) oblige le responsable de l'Association de la FILVP à respecter les consignes préfectorales et municipales en vigueur à la date du vide grenier. Il est possible que ces règles soient modifiées au dernier moment ! Les exposants en seront avisés par mail et SMS.

Les personnes inscrites se présenteront entre 7h et 9h sur les lieux du vide grenier (Ile Buda à St Etienne de Chigny).

Aucun emplacement ne sera réservé au préalable : en général, les personnes qui souhaitent tel ou tel emplacement (près des sanitaires, à l'ombre ou au soleil...) n'en sont jamais satisfaites ou ne se présentes pas!

Les activités professionnelles sont soumises à l'autorisation des organisateurs. Pas de branchements électriques.

Les emplacements non occupés ne seront pas remboursés (voir bulletin d'inscription).

Les exposants renoncent à tous recours contre l'organisateur pour dommages, préjudices ou pertes quelles qu'en soit la cause. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, vol, détérioration ou incendie (responsabilité civile de chaque exposants).

Votre accord sur ce règlement est à porter sur la Page 1 (Cocher la case rouge).